RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL TELECOM ET LA FIBRE OPTIQUE

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 29 décembre 2026 à 16:00

Communauté d'Agglomération Hénin Carvin
242 Boulevard Schweitzer
BP 129
62253 HENIN BEAUMONT CEDEX
Tél : 03.21.79.72.23

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL TELECOM ET LA FIBRE OPTIQUE**
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec – Lot 1
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
2.5 – Insertion par l'activité économique 6
3 - Les intervenants 7
3.1 - Maîtrise d'œuvre 7
3.2 - Contrôle technique 7
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
4.4 – Protection des données à caractère personnel 7
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 9
6.2 - Visites sur site 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 11
7.2 - Transmission sous support papier 12
8 - Examen des candidatures et des offres 12
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.2 - Attribution des accords-cadres 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 14
9 - Renseignements complémentaires 15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Procédures de recours 15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL TELECOM ET LA FIBRE OPTIQUE

Lieu(x) d'exécution :

Territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Le maximum pour la période initiale est fixé à 2 000 000 € HT pour le lot 1
Le maximum pour la période initiale est fixé à 250 000 € HT pour le lot 2

Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
Lot 01 – 26AO27	Travaux de pose et d'entretien d'infrastructures de Génie Civil pour les réseaux de télécommunication
Lot 02 – 26AO28	Travaux de pose et d'entretien de fibre optique

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112100-6	Travaux de creusement de tranchées
32562000-0	Câbles à fibres optiques
45232300-5	Travaux de construction de lignes téléphoniques et de lignes de communications et ouvrages annexes
32560000-6	Matériaux à fibres optiques

45314310-7	Installation de câblage	
Lot(s)	Code principal	Description
Lot 01 – 26AO27	32523000-5	Infrastructures de télécommunications
Lot 1 – 26AO27	45112100-6	Travaux de creusement de tranchées
Lot 01 – 26AO27	45222000-9	Travaux de construction d'ouvrages de génie civil, excepté ponts, tunnels, puits et passages souterrains
Lot 01 – 26AO27	45231110-9	Travaux de pose de conduites
Lot 02 – 26AO28	32562000-0	Câbles à fibres optiques
Lot 02 – 26AO28	32562200-2	Câbles de télécommunications à fibres optiques
Lot 02 – 26AO28	32561000-3	Connexions à fibres optiques
Lot 02 – 26AO28	32560000-6	Matériaux à fibres optiques
Lot 02 – 26AO28	32562300-3	Câbles à fibres optiques pour la transmission de données

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 – Insertion par l'activité économique

La Communauté d'Agglomération, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'attributaire devra réaliser une action qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 1.3 du CCAP précise à cet égard, les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas cette condition d'exécution, sera déclarée non conforme au motif du non-respect du dossier de consultation

Cette action d'insertion sociale concerne le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Désignation
Lot 01 – 26AO27	Travaux de pose et d'entretien d'infrastructures de Génie Civil pour les réseaux de télécommunication

Nombre d'heures d'insertion à réaliser :

Lot(s)	Désignation	**Heures d'insertion**
Lot 01 – 26AO13	Travaux de pose et d'entretien d'infrastructures de Génie Civil pour les réseaux de télécommunication	**1 h = 1 000 € ce qui déclenche 35 h = 35 000 € de commande pour une période de 12 mois**

Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats pourront contacter le facilitateur des clauses sociales.

Contact :

Monsieur Laurent CHEVALIER
Facilitateur des Clauses Sociales
Maison de l'Emploi et de l'Insertion LENS LIEVIN – HENIN CARVIN
91, Avenue Jean Jaurès
62800 LIEVIN
Tél : 03.21.74.98.18
Email : laurent.chevalier@mei-llhc.fr

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4.4 – Protection des données à caractère personnel

Les données que vous allez communiquer font l'objet d'un traitement automatisé par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, 242 Bd Albert Schweitzer, 62110 Hénin-Beaumont N° SIREN 246200299, en sa qualité de responsable de traitement, dans le but d'analyser votre candidature et offre au marché intitulé « ***ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL TELECOM ET LA FIBRE OPTIQUE*** ».

Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution de la procédure.

La personne en charge de la protection des données peut être contactée à l'adresse email suivante : dpomutu@cdg62.fr ou sur le site https://agglo-henincarvin-grc.e-citiz.com/

Les destinataires des données sont les services en charge de l'instruction des dossiers, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, le Service Commande Publique, la Préfecture, les services de la Direction Générale des Finances Publiques et toute personne de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, dont l'intérêt serait justifié au regard de la finalité du traitement.

Dans le cadre de ses opérations de traitement, le responsable de traitement s'engage à ne pas transférer vos données personnelles en dehors de l'Union européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous bénéficiez également du droit à la portabilité de vos données et de la possibilité de donner des directives concernant vos données, en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en adressant un email à l'adresse dpomutu@cdg62.fr S'il ne vous était pas donné satisfaction, vous avez la possibilité de saisir la CNIL.

Les données collectées seront conservées 5 ans à compter de la date de notification du marché pour les pièces relatives à la candidature pour les offres non retenues et 10 ans à compter de la date de fin de l'exécution du marché pour les pièces relatives à la procédure d'exécution.

Le dépôt de l'offre vaut acceptation de ces modalités.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque lot
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot
- Le DC1 (Lettre de candidature)
- Le DC2 (Déclaration du candidat)
- Le DC4 (Déclaration de sous-traitance)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Afin de faciliter l'exploitation informatique des documents, le candidat veillera à respecter la règle de nommage des fichiers de candidature et d'offre.

✍ **Règles de nommage et de bonne gestion des fichiers**

- **Ne pas mettre d'espaces, mais des _ (tirets du 8) à la place**
- **Eviter les accents et les caractères spéciaux (ex : & « » @ …)**
- **Ne pas mettre de noms trop longs**
- **Utiliser des abréviations (« MT » pour mémoire technique, etc.)**
- **Eviter une arborescence avec de nombreux niveaux de dossiers**
- **Privilégier la production d'un fichier par pièce listée à l'article 6.1**

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.	Non
Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du code du travail);	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lots 1 et 2 : AIPR et AMIANTE SS4	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ***dûment complété***	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) ***dûment complété***	Non
Le mémoire technique ***(cf. critères de pondération en pages 13 et 14 du présent règlement de la consultation)***	Non
Planning d'exécution	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

La visite est facultative et ne sera pas réalisée en présence du maître d'ouvrage mais laissée libre à l'initiative de chaque candidat.

En cas de besoin de précisions, un questionnement écrit devra être envoyé au service de la Commande Publique selon les modalités précisées dans l'article 9.1 "Renseignements complémentaires" du présent règlement de la consultation.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : **https://www.marches-publics.info**.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
Service Commande Publique - Bât HQE
BP 129
62253 HENIN-BEAUMONT CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Afin de faciliter l'exploitation informatique des documents, le candidat veillera à respecter la règle de nommage des fichiers de candidature et d'offre.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (**https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm**). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot 1 – 26AO27 : Travaux de pose et d'entretien d'infrastructures de Génie Civil pour les réseaux de télécommunications

I. Critère portant sur le prix de la prestation – 60 points :

Critères	Précisions	Pondération
Prix de la prestation	Le candidat ayant proposé le coût le moins élevé sera crédité de **60 points** sous réserve de la vérification de la pertinence de son offre. Les offres des autres candidats seront soumises à la règle suivante : Détail Estimatif : **Note = 60 x Offre la moins élevée / Offre du candidat** *Le montant sera calculé sur la base d'un DQE masqué non remis aux candidats*	**60 points**

II. Critère portant sur la valeur technique – 40 points :

Critères	Précisions	Pondération
Valeur technique de l'offre	Remise d'une note méthodologique détaillée décrivant une opération d'enfouissement dès la demande du devis à la réception du chantier : - Préparation et études préalables - Installation et sécurisation du chantier Méthodologie de réalisation de la tranchée, pose des fourreaux et ouvrages de génie civil, - Descriptif des moyens humains et matériels associés à chaque phase de travaux - Coordination avec les concessionnaires - Gestion de la circulation et des riverains - Contrôles essais - Remblaiement et réfection de voirie - Récolement et DOE	**30 points** **10 points**

III. Critère environnemental – 10 points :

Critères	Précisions	Pondération
Environnemental	Critères environnementaux - Impact carbone : la société décrira la méthode de détermination de l'impact carbone de chaque chantier et les actions afin de les réduire et les compensations envisagées. - Mesures liées au réemploi des matériaux - Mesures de protection environnementale mises en place dans le cadre du chantier : tri, lutte contre les pollutions	**10 points**

Lot 2 – 26AO28 : Travaux de pose et d'entretien de fibre optique

Critères	Précisions	Pondération
Prix de la prestation	Le candidat ayant proposé le coût le moins élevé sera crédité de **60 points** sous réserve de la vérification de la pertinence de son offre. Les offres des autres candidats seront soumises à la règle suivante : Détail Estimatif : **Note = 60 x Offre la moins élevée / Offre du candidat** *Le montant sera calculé sur la base d'un DQE masqué non remis aux candidats*	**60 points**

II. Critère portant sur la valeur technique – 30 points :

Critères	Précisions	Pondération
Valeur technique de l'offre	1 – Remise d'une note méthodologique détaillée décrivant les opérations de pose et d'entretien en matière de fibre optique	**20 points**
	2 – Méthodologie de mise en œuvre de l'astreinte afin de tenir les délais fixés au CCTP	**10 points**

III. Critère environnemental – 10 points :

Critères	Précisions	Pondération
Environnemental	Critères environnementaux - La société décrira la méthode de détermination de l'impact carbone de chaque chantier et les actions afin de les réduire et les compensations envisagées. - L'entreprise détaillera les mesures prises afin de réduire et valoriser ses déchets - L'organisation et les Mesures de protection environnementale mises en place dans le cadre du chantier : tri, lutte contre les pollutions, management, formation…	**10 points**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : **https://www.marches-publics.info**

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039
59014 LILLE CEDEX
Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.